

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille onze, le 13 avril,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de
SAINT CYR SUR MER, réuni dans ses locaux, sur la convocation et sous la
présidence de M. Philippe BARTHELEMY, Président du C.C.A.S.

N°d'Ordre : 07-11

Nombre de conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 11

Représentés : 1

Objet :

**BUDGET PRIMITIF
2011 DU C.C.A.S.**

Présents : Mmes ANTONELLI – CALVEZ - DOYET – DUCHON-DORIS
GIRAN-SAMAT – MEUNIER – RANERI - SANROMA
MM BARTHELEMY – BONNES - CARISSIMI

Excusée : Mme SAMAT : pouvoir à Mme DOYET

Assistent : Mme GALLERON, Directrice du CCAS
Mme PICO, Directrice du Foyer-Logements

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget du C.C.A.S., pour l'exercice 2011, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est tenu lors de la séance du 9 mars 2011.

Monsieur le Président soumet au Conseil le projet de Budget Primitif 2011 du C.C.A.S., qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 509 796,83 €.

Section de Fonctionnement	477 967,21 €
Section d'Investissement	31 829,62 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ADOpte l'exposé qui précède

DECIDE d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du C.C.A.S., exercice 2011, à la somme de **509 796,83 €**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR , MOIS ET AN SUSDITS.

*Pour Extrait Conforme,
**Le Maire – Président du
Centre Communal d'Action Sociale.***

*Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de
Toulon dans un délai de deux mois.*